



bpifrance



**RÉGION
NORD-PAS-DE-CALAIS**



Communiqué de presse

Le 23 juillet 2015

Innovation - L'État et les Conseils régionaux du Nord – Pas-de-Calais et de Picardie lancent un appel à projets commun « Faisabilité & Développement et industrialisation » opéré par Bpifrance

Dans le cadre des contrats de plan État – régions 2015-2020, le Premier ministre a souhaité que soient mis en place, sous le pilotage du Commissariat général à l'investissement, des **Partenariats Régionaux d'Innovation** (PRI) avec les Conseils régionaux dans 5 régions expérimentatrices, dont le Nord – Pas-de-Calais et la Picardie, pour le développement de l'innovation.

Doté de **20 millions d'euros**, financés à parité, par l'État, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, et les deux Conseils régionaux, le PRI prend la forme d'un appel à projets qui vise à **soutenir des projets industriels innovants**, individuels ou collaboratifs et **conduits par des PME** (ou des *consortia* dont le chef de file est une PME), portant notamment sur la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits et/ou de services innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance.

Opéré par Bpifrance, ce **nouvel instrument de financement de l'innovation** complète et renforce les dispositifs mis en place par l'État, les Conseils régionaux et les collectivités territoriales en faveur de l'innovation dans les PME. Il se traduit par la signature d'une convention entre chaque Conseil régional et Bpifrance.

Les aides prendront soit la forme d'une subvention (jusqu'à 200 000 euros) pour le financement des études de faisabilité, **soit d'une avance récupérable** (pouvant aller de 200 000 à 500 000 euros par projet) pour les phases de développement jusqu'à l'industrialisation.

Les **thématiques retenues pour cet appel à projets** s'inscrivent dans les ambitions partagées entre l'État et les Conseils régionaux telles que définies notamment dans les Stratégies Régionales de « Spécialisation Intelligente ». Il s'agit de la **santé, l'alimentation, l'internet des objets, la chimie, les transports et l'(éco)mobilité, les matériaux et le recyclage, les images numériques et les industries créatives, l'énergie et la thématique de l'« Usine du Futur »**.

Dans un **souci d'efficacité et de rapidité**, le formalisme de présentation des dossiers est le plus léger possible et le processus de sélection est très resserré (6 semaines entre la date de réception du dossier de candidature et la prise de décision).

Le cahier des charges de l'appel à projets et le dossier de candidature sont consultables et téléchargeables sur les sites internet des Conseils régionaux et des préfetures de région, de Bpifrance et sur le site des investissements d'avenir.

Les entreprises intéressées peuvent déposer leurs dossiers depuis le 15 juillet et jusqu'au 30 juin 2016 sur le site de Bpifrance, pri.bpifrance.fr.

Contact presse :

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais
03 20 30 52 50
pref-communication@nord.gouv.fr
www.nord-pas-de-calais.gouv.fr

Bpifrance
01 41 79 84 33
vanessa.godet@bpifrance.fr
www.bpifrance.fr

Conseil régional du Nord – Pas-de-Calais
03 28 82 53 03
peggy.collette@nordpasdecals.fr
www.nordpasdecals.fr

Préfecture de la région Picardie
03 22 97 80 36
pref-communication@somme.gouv.fr
www.somme.gouv.fr

Conseil régional de Picardie
03 22 97 17 70 - cbove@cr-picardie.fr
www.picardie.fr